

Lyon, le



8 août 1843.

Le Chef du Bureau des Enfants
de la Charité.

invite Le Sieur Antoine Moysard, fabricant
d'Etoffes de soies, chef d'atelier à Brignais,
à se rendre, sous trois jours ou plus tard,
auprès de lui pour régler et payer ce qu'il
doit à Marie Lambert, enfant de cet hospice
qu'il avait chez lui en qualité d'apprentie
depuis le 7 décembre 1841 et qui a été
obligée de sortir de chez lui (pour cause
de mauvais traitement constaté) le
Cinq de ce mois.

Par ordre de M. l'Administrateur
Gueur de la fille Lambert, je
vous prie que si vous n'obtem-
periez pas à cette invitation vous
serez cité devant l'autorité compétente
soit pour le paiement de ce que vous
devez, soit en réparation des
mauvais traitements que vous
avez exercés sur cette fille.

Je vous salue
Bouffé



8



[Faint, mostly illegible handwritten text in French, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.]



197

[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly obscured by a circular stamp and is difficult to decipher.]



Monseigneur
Antoine de Noailles, chef
de bureau de fabrication
D'Etape de voie
de St. Nizier
Par S. Genin
Laval



(1680 home)